

**Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Corse
(DRJSCS)**

Budget opérationnel de programme 177

**Hébergement, parcours vers le logement
et insertion des personnes vulnérables**

Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 13 avril 2016

Le BOP 177 est centré sur la politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées.

Sa finalité est de permettre l'accès au logement tout en garantissant une réponse aux situations d'urgence qui soit la plus adaptée aux besoins.

3 actions

- 1- Action 11 : Prévention de l'exclusion - Aide sociale de l'Etat**
- 2- Action 12 : Hébergement et logement adapté (action concentrant la quasi totalité des crédits du BOP (98 % en 2015))**
- 3- Action 14 : Financement d'actions liées à l'ingénierie, l'animation et l'expérimentation d'outils**

Action 12
Hébergement et logement adapté

Veille sociale

Hébergement
d'urgence

CHRS

Logement adapté

Accueil de jour
Samu social
SIAO

Hébergement urgence
hors CHRS
Nuits d'hôtel
Accompagnement social
lié à l'hébergement

CHRS
(insertion et stabilisation)
CHRS
(places d'hébergement
d'urgence)

Résidences sociales
Maisons relais
Intermédiation locative

Evolution des crédits dédiés à l'action 12

Crédits Action 12 (en milliers d'euros)	2013	2014	2015	2016	Evolution 2016/2015
	4 116	4 013	4 124	4 267	+ 3,47%

Le montant des crédits notifiés a été stable de 2013 à 2015.

2015 : attribution de crédits complémentaires en cours d'année, d'un montant de 84 036 euros, non reconductibles et dédiés à l'hébergement d'urgence

2016 : augmentation de l'enveloppe de 143 114 euros dont 71 545 euros dédiés au financement des CHRS

Evolution des crédits CHRS de 2013 à 2016

BOP 177

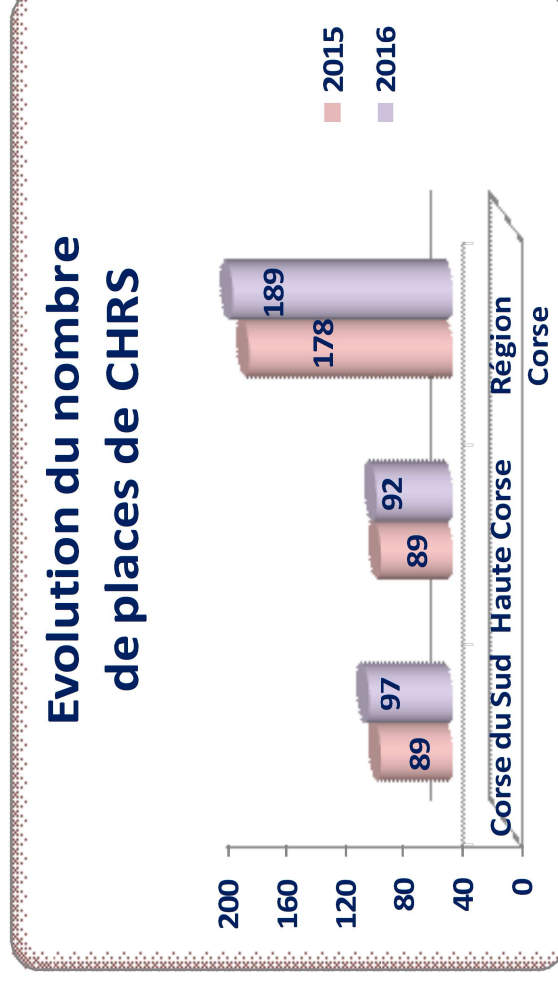
2016 : Augmentation de la dotation globale de financement des CHRS

	2013	2014	2015	2016	Evolution 2016/2015
Crédits CHRS (en milliers d'euros)	2 713	2 714	2 714	2 786	+ 2,65%

.... permettant la création de 11 places supplémentaires, la capacité totale passant ainsi de 178 à 189 places

Corse du Sud : + 8 places de stabilisation

Haute-Corse : + 3 places d'insertion et reconversion de 5 places du diffus vers le collectif



L'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) est un dispositif permettant à des ménages de bénéficier d'un accompagnement personnalisé , non seulement dans la phase préparatoire au relogement, mais aussi lors de l'emménagement et après la signature du bail, pendant une période destinée à les stabiliser dans leur nouvel environnement.

Ce dispositif ne figure plus dans le BOP 177 et est financé par un Fonds national , alimenté en cours d'année, par le paiement, par les services déconcentrés, des astreintes DALO ayant fait l'objet d'une liquidation par les tribunaux.

2015 :

FNAVDL non DALO : AE : 115 261€ dont 62 057€ pour la Corse du Sud /53 204€ pour la Haute Corse

Difficultés en 2015 : des CP arrivés tardivement sur l'année – difficultés de gestion pour les associations

2016 :

FNAVDL DALO (1ere année) : AE= 101 971€ / CP= 51 100€

FNAVDL non DALO : AE=173 096€ / CP= 136 231€

Total FNAVDL DALO et non DALO : AE= 275 067€ /CP= 187 331€

Merci pour votre attention
